

JOURNÉE 2024 “IMPACT CARBONE DES SINISTRES : MESURER POUR RÉDUIRE”

CONTEXTE REGLEMENTAIRE



François GARREAU
Président de la commission
Développement durable

 **FRANCE**
ASSUREURS
FAIRE AVANCER LA SOCIÉTÉ EN CONFIANCE

SRA : Journée annuelle – Octobre 2024

François GARREAU

Président de la commission Développement Durable

POURQUOI LA DURABILITÉ EST-ELLE IMPORTANTE ?

LES ATTENTES DES PARTIES PRENANTES INTERNES ET EXTERNES

La durabilité augmente la confiance des clients la considération de la marque double la préférence de la marque est multipliée par 7

Clients

Entreprises

Les grandes entreprises utilisent les critères ESG comme un filtre pour choisir leurs fournisseurs en fonction de leurs performances financières.

La durabilité des entreprises est une priorité pour la plupart des demandeurs d'emploi parmi les Millennials et les Génération Z

Employés

Investisseurs

Une attention sans précédent des investisseurs pour la durabilité : 120 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion (+ 26% en un an) investis selon les critères ESG établis par l'UNPRI

L'engagement des institutions européennes est confirmé par le processus réglementaire en cours, l'UE a accéléré l'accent mis sur les règlements en matière de durabilité et les initiatives stratégiques

Institutions publiques et régulateurs

ONG et médias

Pression croissante sur le "lavage ESG"
Les médias et les ONG alimentent de plus en plus le débat sur les allégations de durabilité exagérées ou peu fiables, en les dévoilant.

Quels impacts de la transition écologique sur le secteur de l'assurance ?

EXPLOITATION

INVESTISSEMENTS

Climat

Evènements climatiques extrêmes plus amples et fréquents (France + étranger)

Augmentation de la sinistralité et de sa complexité

Energie

Assurer l'aléas sur les énergies fossiles (coût / réserves)

Assurer l'électrification des usages (réseaux, VE, appareils, ENR, ...)

Pollution /
éco
circulaire

Assurer une économie de + en + circulaire (seconde main, réparation, ...)

Assurer les risques de pollution (santé, numérique, ...)

Ressource
&
biodiversité

Assurer la limite des ressources naturelles (eau, agriculture, patrimoine, ...)

Assurer les risques liés à la biodiversité (alimentation, santé, ...)

Modéliser le risque d'investissement sans historique (actuariat, financement, ...)

Gérer les risques patrimoniaux (produits, aléas sur le capital, ...)

Gérer le risque réputationnel (supports, diversification des produits, ...)

Un contexte réglementaire complexe et évolutif

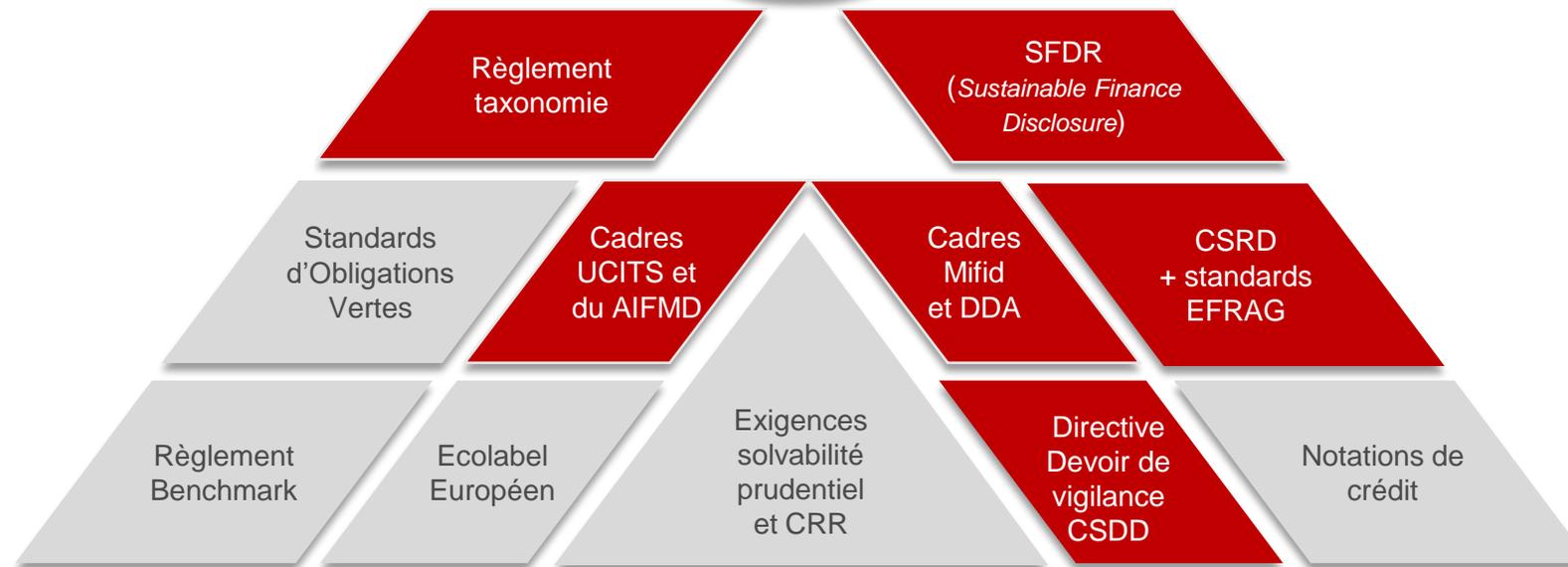


Réglementation française

Loi Pacte

Loi Energie Climat (article 29)

Loi Climat et Résilience



Légende

Adopté

En cours

Pacte vert pour l'Europe : Plan trans-sectoriel pour que l'Europe devienne climatiquement neutre d'ici à 2050

Nouvelle législation européenne sur le climat : place la lutte contre le changement climatique au cœur de l'élaboration des politiques de l'UE

Focus CSRD | Les premières publications du rapport de durabilité sont prévues pour 2025

Entités concernées par la publication d'un premier rapport en 2025 sur l'exercice 2024

Toutes les grandes entreprises ou sociétés consolidantes ou combinantes d'un grand groupe, dont le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est supérieur à 500. Cela comprend :

- Les **entreprises d'assurance et de réassurance** mentionnées aux articles L.310-1 et L.310-1-1 du Code des assurances;
- Les **mutuelles et unions** relevant du livre II du Code de la mutualité;
- Les **institutions de prévoyance et unions** mentionnées aux articles L.931-1 et L.931-1-1 du Code de la sécurité sociale.

A noter que les **SGAM** bénéficient d'un délai supplémentaire d'un an pour la publication de leur premier rapport de durabilité – soit en **2026 sur l'exercice 2025**



L'exercice de reporting de la CSRD est beaucoup plus exigeant que celui de l'ancienne DPEF (encadré par la NFRD)



- Le contenu du rapport doit être réalisé selon des **12 normes standardisées** (ESRS) = +1000 points de données ESG
- Les informations demandées portent sur l'ensemble de la **chaîne de valeur de l'entreprise**, et selon un principe de **double matérialité** (impact de l'entreprise sur les facteurs de durabilité + manière dont ces facteurs affectent le développement, les performances et la position de l'entreprise)
- Le **conseil d'administration est responsable** des informations publiées
- Le rapport doit être certifié par un auditeur accrédité selon le principe d'une **assurance limitée**

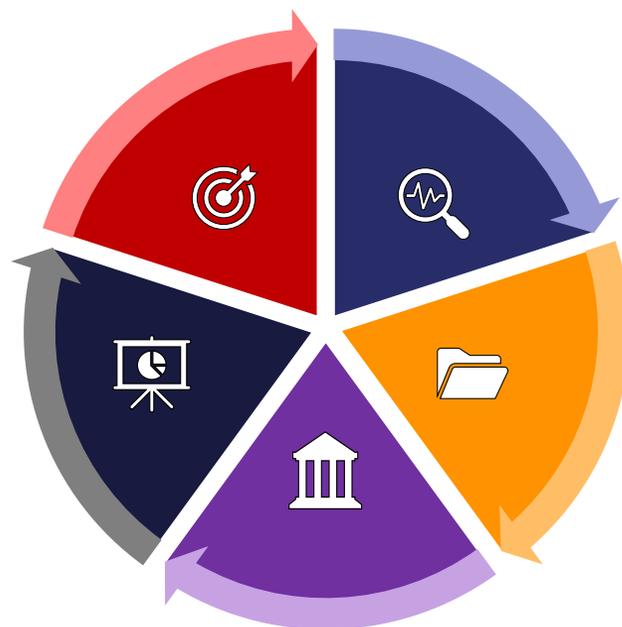
La mise en œuvre de la CSRD expose l'entité à de nombreux enjeux

STRATÉGIE

- Positionnement de la responsabilité de la production des reportings
- Évolution des systèmes d'information IT
- Éventuelle automatisation pour optimiser les coûts
- Formation/sensibilisation des équipes, etc.

PILOTAGE/GOVERNANCE

- Pilotage de l'information « durabilité » au niveau des instances dirigeantes
- Formalisation des politiques/objectifs de l'entreprise sur les différents thèmes et sur la gouvernance « durabilité »
- Intégrer les informations durabilité au cœur des activités et décisions, etc.



CONTRÔLE INTERNE/CONFORMITÉ

- Ajustement des dispositifs des contrôles internes/cohérence entre les différents rapports notamment les états financiers
- Revue de la conformité des différents rapports produits

DATA MANAGEMENT

- Cartographie des données nécessaires
- Organisation de la collecte des informations (interne, externe)
- Monitoring de la qualité des données (définition, périmètre, intégrité, contrôles, piste audit...)
- Traitement/consolidation des données, évaluation des données manquantes, etc.

ÉLABORATION DES REPORTINGS

- Interprétation des normes/homogénéité groupe
- Méthodologies de mesure d'impact par thème, type de matérialité y compris estimation et scénario
- Analyse de la matérialité des sujets
- Comité de validation/arbitrage du choix des sujets publiés ainsi que des méthodologies utilisées
- Cohérence avec les informations produites dans d'autres rapports

Les travaux de France Assureurs

Chaine de valeur

Échange sur la **représentation pertinente** de la chaîne de valeur de l'assurance

Proposition d'une représentation de la chaîne de valeur selon les **trois « activités »** de l'assurance :

- Activité de souscription (assurance)
- Activité d'investissement (asset owner)
- Activité générale d'employeur (fonctions supports, politique RH, vie de l'entreprise)

Analyse de matérialité / IROs

Approfondissement des **concepts et principes** à mettre en œuvre lors de l'exercice d'analyse de matérialité

Proposition d'une **bibliothèque illustrative d'IROs macro pertinents** pour l'assurance sur chaque norme ESRS, en tant qu'aide opérationnelle et aux fins de faciliter la comparabilité des acteurs

Emissions de GES scope 3

Validation d'une note d'interprétation :

- Détermination du **périmètre d'activité à considérer** pour chaque poste d'émission et identification des grands principes méthodologiques
- Deux focus spécifiques sur les postes 11 (**utilisation des produits vendus**) et 15 (**investissements**)
- Approche de place, validée par le Conseil exécutif de France Assureurs, en ce qui concerne la comptabilisation optionnelle et spécifique des **émissions assurées**

Plan de transition

Analyse des exigences de la norme ESRS encadrant la publication du plan de transition

Identification des textes réglementaires qui abordent la question de l'élaboration / la mise en œuvre d'un plan en lien avec l'atténuation du changement climatique, et analyse des **interactions**

Premières réflexions sur **l'application au secteur assurantiel** du plan de transition prévu par les ESRS

JOURNÉE 2024 “IMPACT CARBONE DES SINISTRES : MESURER POUR RÉDUIRE”

CONTEXTE REGLEMENTAIRE



François GARREAU
Président de la commission
Développement durable

 **FRANCE**
ASSUREURS
FAIRE AVANCER LA SOCIÉTÉ EN CONFIANCE